

Report, fr. 57,000 »

CHAPITRE II.

Traitement des Agents politiques.

Art. 1 ^{er} France,	58,000 »	} fr. 394,000 »
— 2. Grande-Bretagne,	80,000 »	
— 3. Prusse,	54,500 »	
— 4. Autriche,	40,000 »	
— 5. Italie,	40,000 »	
— 6. États-Unis,	25,500 »	
— 7. Brésil,	21,000 »	
— 8. Portugal,	15,000 »	
— 9. Espagne,	15,000 »	
— 10. Suède,	15,000 »	
— 11. Danemarck,	15,000 »	
— 12. Grèce,	15,000 »	

CHAPITRE III.

Art. unique. Traitement des agents politiques en inactivité de retour de leur mission sans qu'ils y soient remplacés, 10,000 »

CHAPITRE IV.

Article unique. Traitement à allouer à quelques agents commerciaux, 100,000 »

CHAPITRE V.

Article unique. Frais de voyage des agents du service extérieur; frais de courrier, estafettes et courses diverses, 70,000 »

CHAPITRE VI.

Article unique. Frais à rembourser aux agents du service extérieur, 50,000 »

CHAPITRE VII.

Article unique. Missions extraordinaires et dépenses imprévues, 40,000 »

Total, fr. 721,000 »

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1858.

Mandons et ordonnons, etc,

Contresigné par le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères,

DE THEUX.

2. — 30 JANVIER 1858.—Loi qui arrête le budget des Voies et moyens pour 1858 (1). (Bull. offic., n. II.)

Léopold, etc.

Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1857, en principal et centimes, additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'É-

tat, des provinces et des communes, continueront à être recouvrés pendant l'année 1858, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

La disposition de l'art. 15 de la loi du 29 décembre 1855, (*Bulletin officiel*, n^o 859) est renouvelée pour l'exercice de 1858.

Art. 2. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes de l'État, pour l'exercice de 1858, est évalué à la somme de quatre-vingt-

(1) Présentation à la chambre des représentants, par le ministre des finances le 28 nov.—*Mon.* du 29.—Rapport par M. Demonceau, le 19 nov. 1857.—*Mon.* du 19 janvier 1858.—Discussion les 4 et 5 janv.—Adoption le dernier jour.—*Mon.* des 6, et 8.

Rapport au sénat par M. Engler, le 25 janvier.—*Mon.* des 26 et 27.—Discussion les 27 et 29.—*Mon.* des 28, 29 et 30.—Adoption à l'unanimité des 32 membres présents.

quatorze millions six cent six mille trois cent vingt-six francs, et les recettes pour ordre à celle de deux cent quarante-quatre mille francs, le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3. Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation les bons du trésor dont la création a été autorisée par la loi du 16 février 1833 (n^o 157), jusqu'à concurrence de vingt-cinq

millions de francs, y compris les émissions autorisées par les lois du 25 mai 1837 (n^o 129), et du 12 novembre 1837 (n^o 593).

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Finances,

E. D'HAUAT.

TABLEAU

Du budget général des Voies et moyens de l'exercice 1838.

		IMPOTS.			
Contributions directes, cadastre, douanes et accises, etc.	Foncier,	Principal,	15,879,327	18,261,226	
		5 centimes additionnels ordinaires dont 2 pour non-valeurs,	793,967		
	Personnel,	10 centimes additionnels extraordinaires,	1,587,932	8,272,000	
		Principal,	7,520,000		
	Patentes,	10 centimes additionnels extraordinaires,	752,000	2,853,600	
		Principal,	2,576,000		
	Redevances sur les mines,	10 centimes additionnels extraordinaires,	257,600	115,500	
		Principal,	100,000		
		10 centimes ordinaires pour non-valeurs,	10,000		
		5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception,	5,500		
	Douanes,	Droits d'entrée (13 cent. addit.),	8,000,000	9,000,000	
		— de sortie (idem),	600,000		
		— de transit (idem),	100,000		
		— de tonnage (idem),	265,000		
		Timbres	35,000		
Accises,	Sel	3,700,000	18,970,000		
	Vins étrangers	2,800,000			
	Eaux-de-vie étrang.	200,000			
	Idem. indigèn.	3,000,000			
	Bières et vinaigres,	7,000,000			
	Sucres,	800,000			
	Timbres sur les quittances,	1,450,000			
	Idem. sur les perms de circulation,	20,000			
	Garantie,	Droit de marque des matières d'or et d'argent,			150,000
	Recettes diverses,	Droits d'entrepôt,		20,000	29,000
Recettes extraordinaires et accidentelles,		9,000			
Enregistrement domaines et forêts.	Timbre,	2,125,000	18,848,000		
	Droits additionnels et amendes y relatifs.	8,550,000			
	Enregistrement,	200,000			
	Greffe,	725,000			
	Hypothèques,	5,200,000			
	Successions,	5,848,000			
	26 centimes additionnels,	200,000			
	Amendes,	200,000			
Recettes diverses.	Passeports et ports d'armes,	200,000	415,000		
	Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement,	65,000			
	Amendes en matières de simple police, civile, correctionnelle, etc.	150,000			
Trésor public.	Produit des examens,	55,000	75,000		
	Produit des brevets d'invention,	16,000			
	Produit des diplômes des artistes vétérinaires,	2,000			
			A reporter fr. 76,967,326		

Report fr. 76,967,326 »

		PÉAGES.		
Enregistre- ment, do- maines et forêts.	Domaines,	Produits des canaux appartenant au do- maine, droits d'écluse, ponts, naviga- tion,	550,000	3,480,000
		Produits de la Sambre canalisée,	450,000	
		Produits des droits de bacs et passages d'eau,	105,000	
		Produits des barrières sur les routes des 1 ^{re} et 2 ^e classes,	2,575,000	
Travail publics.	Postes.	Taxe des lettres et affranchissements,	2,340,000	2,600,000
		Ports des journaux,	70,000	
		Droits de 5 p. c. sur les articles d'argent,	30,000	
		Remboursement d'offices étrangers,	20,000	
		Service rural,	140,000	

CAPITAUX ET REVENUS.

Enregistre- ment, do- maines et forêts.	Travaux publics,	Chemin de fer.	Voyageurs,	3,700,000	3,774,000
			Marchandises,	850,000	
		Rachat et transfert de rentes,	80,000		
		Capitaux du fonds de l'industrie,	800,000		
		Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâti- ments d'écoles,	100,000		
		Prix de ventes d'objets mobiliers ; transactions en ma- tière domaniale ; dommages-intérêts ; successions en déshérence ; épaves,	500,000		
		Prix de vente de domaines payés en numéraire, en suite de la loi du 28 décembre 1835, n ^o 858,	1,200,000		
		Prix des coupes de bois, d'arbres et de plantations ; vente d'herbes, extraction de terre et de sable,	530,000		
		Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasse et de pêche ; arrérages de rentes, revenus des domaines du département de la guerre,	350,000		
		Produits des houillères domaniales de Kerkraede,	240,000		
Trésor ptt- blic.		Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créan- ces ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles,	170,000	971,000	
			Restitutions, dommages et intérêts en matière fores- tière,		5,000
		Restitutions volontaires,	1,000		
		Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets),	30,000		
		Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier dont il est fait réserve expresse,	670,000		
		Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations,	200,000		
		Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i> ,	53,000		
		Produits des haras ; — des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie.	12,000 6,000		

REMBOURSEMENTS.

Contribut. direct., etc.	Prix d'instruments fournis par l'administration des con- tributions etc.,	Solde de comptes,	55,000	1,000
Enregistre- ment, do- maines et forêts.	par le Minis- tère des Fi- nances.	Frais de poursuites et d'instances ; frais de justice en matière forestière,	20,000	56,000

A reporter, 92,599,326

			Report, fr. 92,599,326	
Enregistre- ment, do- maines et forêts.	Avances faites par le Minis- tère des Fi- nances.	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux, pour les frais de régie de leurs bois,	175,500	
		Cinq pour cent sur les recettes faites pour le compte de tiers,	20,000	
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.,	115,000	
Trésor pu- blic.	Avances faites par le Minis- tère de la Justice.	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants; d'entretien et de remplacement de mineurs, enfants trouvés, etc.,	15,000	
		Avances faites par le Minis- tère de l'In- térieur.	Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique,	1,500
		Recouvrement d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons pour achat des matières premières,	1,350,000	
Trésor pu- blic.	Avances faites par le Minis- tère de la Justice.	Recouvrement d'une partie des avances faites par le département de la guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien,	500,000	
		Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences, par le département de la guerre pour construction d'écuries destinées à la cavalerie,	30,000	
		Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes, et autres recettes diverses,	150,000	
		Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépeches,	50,000	
				Total, fr. 94,606,326
RECETTES POUR ORDRE.				
	Produit des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions,	fr. 120,000		
	Cautiionnements versés par les comptables de l'État,	80,000		
	Cautiionnements versés antérieurement à la révolution, et dont les fonds sont en Hollande, (<i>Mémoire</i>),	"		
	Expertise de la contribution personnelle,	50,000		
	Produits d'ouverture des entrepôts,	14,000		
	FONDS DE DÉPOTS.	fr. 244,000		
	Consignations,	fr. 50,000		

Contresigné par le Ministre des Finances,

E. D'HUART.